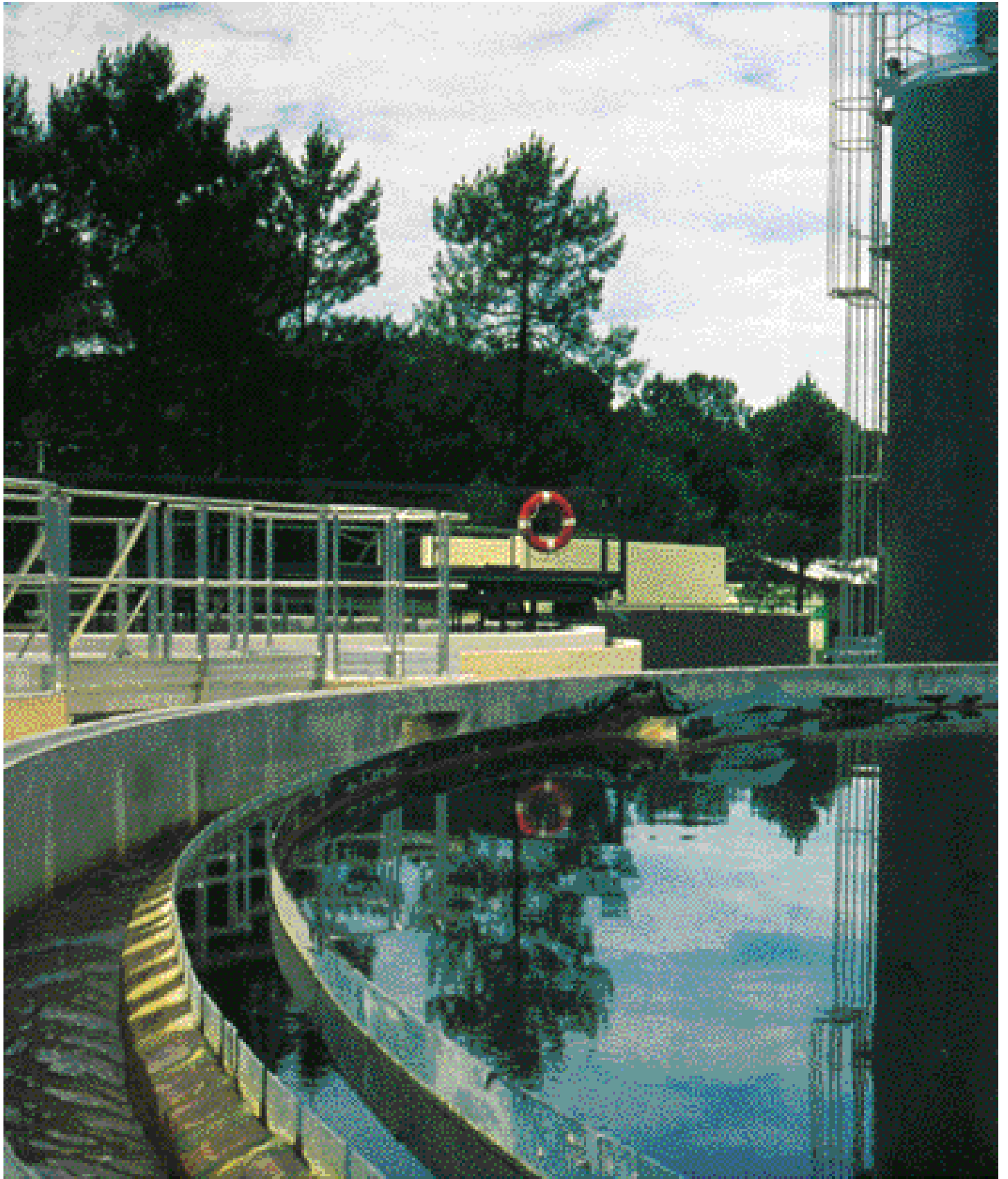


**RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET
STATIONS D'ÉPURATION : ÉCHANGE
DES DONNÉES DE L'AUTOSURVEILLANCE**



**GUIDE DE SPÉCIFICATION DE
LA STRUCTURE DES FICHIERS
DE DONNÉES ÉCHANGÉS
DANS LE CADRE DE
L'AUTOSURVEILLANCE
VOLUME 2**

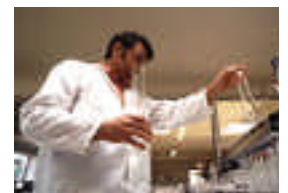




Photothèque OTV

SOMMAIR

	Page
1. INTRODUCTION	2
2. LES PRINCIPES DU FORMAT SANDRE	3
3. LES TRAMES GÉNÉRIQUES	5
1. TRAME DEC	5
2. TRAME DEB	5
3. TRAMES EMT ET DES	5
4. TRAME FIN	5
4. LES TRAMES DE DONNÉES	6
1. DESCRIPTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	6
1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE COLLECTE	6
1.2. DESCRIPTION DU SYSTEME DE TRAITEMENT	6
2. DESCRIPTION DES POINTS RÉGLEMENTAIRES OU LOGIQUES	7
3. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES OU LOGIQUES	8
3.1. LES DONNÉES DE RÉSULTAT	8
3.2. DESTINATION DES BOUES OU DES SOUS-PRODUITS	9
3.3. CONSOMMATION DE RÉACTIFS	10
3.4. COMMENTAIRES GLOBAUX SUR LE SYSTEME DE COLLECTE OU DE TRAITEMENT	10





1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement a chargé le Secrétariat d'Administration National des Données Relatives à l'Eau (SANDRE) d'animer un groupe de travail avec pour mission d'élaborer un format d'échange unique des données issues de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises de 1996 à 1998 pour mener une réflexion qui s'est inscrite dès le départ en complément de l'étude inter-agences sur le guide des bonnes pratiques de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement (étude publiée dans cette collection sous le N°50).

Les conclusions du groupe de travail sont rassemblées en deux documents destinés respectivement aux personnes chargées de la mise

en œuvre de l'autosurveillance et aux informaticiens chargés de les appuyer dans cette tâche.

Le présent document, à destination du second public, a pour objectif de préciser la structure des fichiers d'échange de données issues de l'autosurveillance définies dans le premier fascicule.

Il se divise en trois parties.

- La première partie rappelle les principes du format SANDRE qui s'appuient sur le concept de trame.

- La deuxième partie est plus spécifique aux données contenues dans les trames génériques, nécessaires à la réalisation de l'échange (description de l'émetteur et du destinataire du fichier, paramétrage utilisé pour le fichier d'échange...).

- La troisième partie est consacrée aux données d'autosurveillance à échanger (définies dans le premier volume) et à communiquer à l'aide des trames de données.

L'ASSISTANCE

L'assistance éventuellement nécessaire pour aider à réaliser les actions décrites dans le cadre de ce document relève d'une compétence technique informatique, contrairement au premier volume qui requiert une assistance métier.

L'assistance pourra être apportée par le SANDRE ou par une société informatique accréditée à cet effet.

Les conditions d'assistance proposées par ces organismes sont à obtenir, voire à définir, avec chacune de ces structures.

Une assistance globale rassemblant des compétences métier et technique est possible, voire conseillée.

Des actions conjointes de l'une de ces structures avec par exemple une agence de l'eau ou un SATESE pour le volet thématique sont envisageables, voire souhaitées.



2. LES PRINCIPES DU FORMAT SANDRE

Les principes du format SANDRE sont résumés ainsi : un fichier au format SANDRE est un fichier texte constitué de codes ASCII ANSI. Il est composé de trames qui correspondent en général à un enregistrement du fichier d'échange. Chaque trame débute systématiquement par trois caractères qui permettent d'identifier les champs successifs rencontrés dans la suite de la trame. La fin d'une trame est indiquée par la séquence : séparateur de

champ + retour chariot.

Les champs sont de longueur variable et sont séparés à l'aide d'un séparateur paramétrable. Chaque champ doit être renseigné dans le respect des règles spécifiées pour l'attribut correspondant dans les dictionnaires de données SANDRE.

On distingue deux grandes familles de trames : les trames génériques et les trames de données.

EXEMPLE DE FICHIER D'ÉCHANGE COMMENTÉ

La trame DEC (toujours en première position dans le fichier d'échange) indique les paramètres utilisés dans la construction du fichier, à savoir dans le cas présent, le pipe comme séparateur de champ, la virgule comme séparateur de la partie décimale et les formats SANDRE 5 et 11 de la date et de l'heure.

Tous les caractères ou tous les nombres transmis sont significatifs. Ainsi, par exemple, les dates et les heures ne doivent pas être approximées et les résultats de mesure ne mentionnent que les chiffres significatifs connus.

Les trames EMT et DES décrivent respectivement l'émetteur et le destinataire du fichier.

La trame DEB identifie le fichier en précisant notamment son objet.

Chaque trame privée est identifiée par trois chiffres identiques pour tout le fichier. Elles sont contextuelles et chaque trame est utilisée autant de fois que nécessaire.

La trame FIN permet de vérifier la complétude du fichier en indiquant le nombre de trames que comprend le fichier d'échange.

```

DEC|,5 11
EMT|24420034100018|Station d'épuration|||Route de montretout|les trois
ponts|Roanne|42300|Service assainissement|
DES|18450301900012|Agence de l'Eau Loire
Bretagne|||Orleans|5000|Service mesure des rejets|
DEB|AUTOSURV_R|Données d'autosurveillance sur les STEP et
RESEAUX|1999/12/21||1.5|1999/01/01|1999/01/02|
ODP|STEP|040004218701|Roanne|||42187|
SCL|040004218701|Collecte de Roanne|||040004218701|
PMO|1||3|040004218701|Eau brute|A3|||
PMO|2||3|040004218701|Eau traitée|A4|||
PMO|3||3|040004218701|Boues produites|A6|||
PMO|4||3|040004218701|Déversoir entrée|A2|||
PMO|5||3|040004218701|By-pass|A5|||
PMO|6||3|040004218701|Apport ext. Graisse|S7|||
PMO|7||3|040004218701|Sable produit|S10|||
PMO|8||3|040004218701|Refus dégrillage|S11|||
001|1||3|040004218701|1999/01/01|1553|0|1|mm|1|
001|1||3|040004218701|1999/01/01|1305|76.5|1|mg/l|1|
001|1||3|040004218701|1999/01/01|1313|130|1|mg/l|1|
001|1||3|040004218701|1999/01/01|1314|249,6|1|mg/l|1|
001|1||3|040004218701|1999/01/01|1319|25,87|1|mg/l|1|
001|2||3|040004218701|1999/01/01|1552|24400|1|m3/j|1|
001|2||3|040004218701|1999/01/01|1314|33|1|mg/l|1|
001|3||3|040004218701|1999/01/02|1099|12720|1|Kg|1|
001|3||3|040004218701|1999/01/02|1307|70|1|%|1|
VLC|4|040004218701|U|000000000000|3|1099|1999/01/02|1500|Kg|||1|100|||
OPE|3|040004218701|1999/01/02|1999/01/02||problème de préleveur |
FIN|AUTOSURV_R|26|
    
```

Ce fichier est un envoi de données (fictives) de la station d'épuration de Roanne vers l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de résultats d'autosurveillance. Elles portent sur l'entrée station, la sortie station et la destination des boues pour la période du 1 au 2 janvier 1999.



Les trames génériques sont des trames qui servent à assurer la qualité de l'échange. Elles permettent d'indiquer les paramètres utilisés dans la constitution du fichier d'échange (trame DEC et DEB), l'émetteur et le destinataire du fichier (trames EMT et DES) ainsi que la complétude du fichier (trame FIN).

1. TRAME DEC

La trame DEC est la seule trame du format SANDRE à être en format fixe. Elle sert à spécifier les séparateurs de champs et de la partie décimale ainsi que, à l'aide de codes, le format date et le format heure utilisés dans le fichier.

Dans le cadre de ce scénario, les paramètres retenus sont ceux par défaut, c'est à dire :

- le pipe " | " comme séparateur de champ,
- la virgule " , " comme séparateur de la partie décimale,
- le format date " AAAA/MM/JJ ",
- le format heure " HH:MM:SS ".

L'aspect de la trame DEC dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

DEC|,5 (espace)(espace)11(espace)
c'est à dire :

DEC|,5 11

2. TRAME DEB

La trame DEB contient toutes les données d'identification du contenu du fichier d'échange : le scénario dont relève le fichier, son auteur, la période couverte par les données du fichier...

Elle se structure de la façon suivante et prend comme valeurs dans le cadre de ce scénario, celles indiquées dans la dernière colonne :

Rg	Description	F.Lg	Commentaires
1	Entête	C 3	Valeur : «DEB»
2	Code du scénario d'échange	C 10	Valeur : «AUTOSURV_R»
3	Nom du fichier	C 50	Valeur : «Données d'autosurveillance sur les STEP et RESEAUX»
4	Date de création du fichier	D -	
5	Nom de l'auteur du fichier	C 35	
6	Version du scénario d'échange	C 5	Valeur : «1.5»
7	Date du début de la période de référence sur laquelle porte les données	D -	Format : AAAA/MM/JJ
8	Date de fin de la période de référence sur laquelle porte les données	D -	Format : AAAA/MM/JJ

L'aspect de la trame DEB dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

DEB|AUTOSURV_R|Données d'autosurveillance sur les STEP et RESEAUX|1998/04/11|A.
DUPONT|1.5|1998/03/01|1998/03/31|



TRAMES GÉNÉRIQUES



Photothèque OTV

3. TRAMES EMT ET DES

Les trames EMT et DES contiennent les données descriptives de l'émetteur et du destinataire du fichier.

Elles ont la même structure (décrite ci-dessous) et prennent comme valeurs, dans le cadre de ce scénario, celles indiquées dans la dernière colonne. Le numéro de l'organisme est son code SIRET quand il existe, ou à défaut son code SANDRE. Les champs suivants reprennent les coordonnées postales des deux partenaires de l'échange.

Rg	Description	F.	Lg	Commentaires
1	Entête	C	3	Valeur : «EMT/DES»
2	Numéro de l'organisme	C	17	
3	Nom du partenaire	C	35	
4	Boîte aux lettres / Boîte postale	C	35	
5	Nom de l'ensemble immobilier	C	35	
6	Rue	C	35	
7	Lieu-dit	C	35	
8	Ville	C	35	
9	Code postal	C	9	
10	Nom du contact	C	35	

L'aspect des trames EMT et DES dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

```
EMT|24420034100018|Communauté d'Agglomération
du grand Roanne||63 rue Jean Jaurès||ROANNE|
42300|Service Environnement|
```

```
DES|18450301900012|Agence de l'eau Loire-
Bretagne||Rue de Buffon|B.P. 6339|ORLEANS
CEDEX 2|45063|Service Mesures des Rejets|
```

4. TRAME FIN

La trame FIN permet de vérifier la complétude du fichier en mentionnant le nombre de trames transmises dans le fichier, y compris la trame FIN.

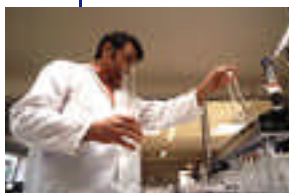
Elle a la structure suivante et prend comme valeurs, dans le cadre de ce scénario, celles indiquées dans la dernière colonne :

Rg	Description	F.	Lg	Commentaires
1	Entête	C	3	Valeur : «FIN»
2	Code du scénario d'échange	C	10	Valeur : «AUTOSURV_R»
3	Nombre total de trames contenues dans le fichier	N	-	

L'aspect de la trame FIN dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

```
FIN|AUTOSURV_R|297|
```

La trame DEC devra être positionnée impérativement en tête du fichier d'échange. Bien qu'aucun ordre des trames ne soit imposé, il est conseillé de placer les trames EMT, DES et DEB vers le début du fichier et la trame FIN en fin de fichier.



Le SANDRE distingue trois types de trames de données :

- les trames normalisées sur le plan national,
- les trames de commentaires,
- les trames privées.

Les trames SANDRE sont les trames issues des travaux de normalisation qui ont eu lieu sur le plan national pour la constitution des dictionnaires de données. Elles sont identifiées par le code situé en tête de trame, qui doit comporter au moins une lettre.

Les trames commentaires sont les trames qui débutent par le code FTX et qui comprennent qu'un champ contenant du texte servant à documenter le contenu du fichier. Ces trames sont en général ignorées des interfaces d'import.

Les trames qui débutent par trois chiffres sont des trames privées. Ce sont des trames qui servent à véhiculer des données qui n'ont pas encore été normées sur le plan national ou qui sont spécifiques aux deux partenaires qui s'échangent les données. En effet, les travaux du SANDRE doivent traiter des données communes, mais n'ont pas vocation à normaliser les données spécifiques.

Les trames utilisées dans ce scénario et décrites ci-après sont des trames SANDRE et des trames privées. Elles ont vocation à véhiculer les données d'autosurveillance sur les systèmes d'assainissement dont les spécifications fournies dans le premier fascicule ne seront pas reprises ici.

Six trames sont nécessaires pour échanger les données d'autosurveillance : cinq trames SANDRE et une trame privée. Dans un souci de clarté, elles sont présentées selon l'organisation de la partie 2 du volume 1.

1. DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE COLLECTE

Les données descriptives du système de collecte définies dans le premier volume impose l'usage de la trame SCL.

Nom de la donnée (cf. volume 1)	Trame	Chp	Commentaires
Numéro national du système de collecte	SCL	2	
Nom du système de collecte	SCL	3	
Agglomération d'assainissement à laquelle appartient le système de collecte	SCL	13	

La trame SCL comporte les principales données descriptives du système de collecte dont seulement une partie sera utilisée dans le cadre de ce scénario.

La trame SCL a la structure suivante. Les champs non utilisés sont précisés dans la dernière colonne.

Rg	Description	F.	Lg	Commentaires
1	Entête	C	3	Valeur : «SCL»
2	Code du système de collecte	C	12	
3	Libellé du système de collecte	C	60	
4	Coordonnée X du système de collecte	N	-	Non utilisé
5	Coordonnée Y du système de collecte	N	-	Non utilisé
6	Projection des coordonnées du système de collecte	C	2	Non utilisé
7	Mode d'obtention des coordonnées du système de collecte	C	1	Non utilisé
8	Type de système de collecte	C	1	Non utilisé
9	Longueur du système de collecte	N	-	Non utilisé
10	Date de mise en service du système de collecte	D	-	Non utilisé
11	Date de mise hors service du système de collecte	D	-	Non utilisé
12	Commentaires sur le système de collecte	T	-	Non utilisé
13	Code de l'agglomération d'assainissement	C	12	

L'aspect de la trame SCL dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

```
SCL|040004218701|SYSTEME DE COLLECTE DE ROANNE|||||||040004218701|
```

Un fichier d'échange comportera autant de trames SCL que de systèmes de collecte sur lesquels portent les données contenues dans le fichier.



TRAMES DE DONNÉES

1.2. DESCRIPTION DU SYSTEME DE TRAITEMENT

Les données descriptives du système de traitement impose l'usage de la trame ODP (*Ouvrage de dépollution*).

Nom de la donnée (cf. volume 1)	Trame	Chp	Commentaires
Numéro national du système de traitement	ODP	3	
Nom du système de traitement	ODP	4	
Commune de localisation du système de traitement	ODP	14	

La trame ODP comporte les principales données descriptives du système de traitement dont seulement une partie sera utilisée dans le cadre de ce scénario.

La trame ODP a la structure suivante. Les champs non utilisés sont précisés dans la dernière colonne.

Rg	Description	F.	Lg	Valeur
1	Entête	C	3	Valeur : «ODP»
2	Type d'ouvrage de dépollution	C	5	Valeur : «STEP»
3	Code de l'ouvrage de dépollution	C	12	
4	Nom de l'ouvrage de dépollution	C	60	
5	Coordonnée X de l'ouvrage de dépollution	N	-	Non utilisé
6	Coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution	N	-	Non utilisé
7	Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution	C	2	Non utilisé
8	Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de dépollution	C	1	Non utilisé
9	Carte de localisation de l'ouvrage de dépollution	C	12	Non utilisé
10	Format du fichier image de la carte	C	1	Non utilisé
11	Date de mise en service de l'ouvrage de dépollution	D	-	Non utilisé
12	Date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution	D	-	Non utilisé
13	Commentaires sur l'ouvrage de dépollution	T	-	Non utilisé
14	Numéro de la commune de localisation de l'ouvrage de dépollution	C	5	

L'aspect de la trame ODP dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

```
ODP|STEP|040004218701|STATION DE
ROANNE|||||||42187|
```

Un fichier d'échange comportera autant de trames ODP que de systèmes de traitement sur lesquels portent les données contenues dans le fichier.



Coup de soleil/Lyonnaise des Eaux

2. DESCRIPTION DES POINTS RÉGLEMENTAIRES OU LOGIQUES

Les données descriptives des points réglementaires ou logiques définies dans le premier volume impose l'usage de la trame PMO (Point de mesure au sein d'un ouvrage).

Nom de la donnée (cf. volume 1)	Trame	Chp	Commentaires
Numéro du point de mesure	PMO	2	L'identification complète d'un point réglementaire ou logique porte sur les champs 2 à 6 de la trame. Le champ 4 (code SIRET) est à utiliser systématiquement. Le recours au code SANDRE (champ 3) supplée l'absence de code SIRET. D'autre part, ces champs sont à comprendre comme «Producteur de données utilisant le point».
		3	
		4	
		5	
		6	
		Libellé du point de mesure	
Localisation du point de mesure	PMO	8	
Commentaires sur le point de mesure	PMO	9	

La trame PMO comporte les principales données descriptives des points de mesures sur les systèmes d'assainissement dont seulement une partie sera utilisée dans le cadre de ce scénario.

La codification des points de mesure doit être commune à l'exploitant, la MISE, l'Agence de l'Eau et le SATESE.

La trame PMO a la structure suivante. Les champs non utilisés sont précisés dans la dernière colonne.

Rg	Description	F.	Lg	Valeur
1	Entête	C	3	Valeur : «PMO»
2	Numéro du point de mesure	C	10	
3	Code SANDRE de l'exploitant du point de mesure	C	17	
4	Code SIRET de l'exploitant du point de mesure	C	14	A utiliser en priorité
5	Type d'ouvrage de localisation du point de mesure	C	2	Valeurs : «2» Système de collecte «3» : ouvrage de dépollution
6	Code de l'ouvrage de localisation du point de mesure	C	12	
7	Libellé du point de mesure	C	25	
8	Localisation globale du point de mesure	C	4	
9	Commentaire sur le point de mesure	T	-	
10	Type de localisation fine du point de mesure	C	2	Non utilisé
11	Équipement - Type d'ouvrage de dépollution	C	5	Non utilisé
12	Équipement - Code de l'ouvrage de dépollution	C	12	Non utilisé
13	Équipement - Code de l'équipement	C	5	Non utilisé
14	Connexion - Type d'ouvrage de dépollution (équipement amont)	C	5	Non utilisé
15	Connexion - Code de l'ouvrage de dépollution (équipement amont)	C	12	Non utilisé
16	Connexion - Code de l'équipement (équipement amont)	C	5	Non utilisé
17	Connexion - Type d'ouvrage de dépollution (équipement aval)	C	5	Non utilisé
18	Connexion - Code de l'ouvrage de dépollution (équipement aval)	C	12	Non utilisé
19	Connexion - Code de l'équipement (équipement aval)	C	5	Non utilisé

L'aspect de la trame PMO dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

```
PMO|1|24420034100018||3|040004218701|Entrée station|A3|||||||
```

Chaque fichier d'échange comportera autant de trames PMO que de points réglementaires ou logiques auxquels sont affectées des données d'autosurveillance contenues dans le fichier d'échange.

3. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES OU LOGIQUES

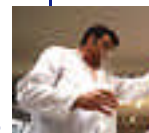
Les données réglementaires sont exclusivement des données de résultat, c'est-à-dire des valeurs de paramètre pour un lieu et une date donnés, que cette valeur soit mesurée directement, obtenue par calcul ou estimée.

Les données logiques sont également des données de résultat, étendues dans le cadre de ce scénario à des informations sur la destination des boues, la consommation de réactifs et aux commentaires globaux sur le fonctionnement du système d'assainissement.

3.1. LES DONNÉES DE RÉSULTAT

Les données de résultat seront transmises à l'aide de la trame 001.

Nom de la donnée (cf. volume 1)	Trame	Chp	Commentaires
Lieu de mesure	001	2 3 4 5 6	L'identification du lieu de mesure se compose des attributs 2, 3, 4, 5 et 6 de la trame. Le champ 4 (code SIRET) est à utiliser systématiquement. Le recours au code SANDRE (champ 3) supplée l'absence de code SIRET. D'autre part, ces champs sont à comprendre comme «Producteur de données utilisant le point».
Date de la mesure	001	7	
Producteur de la mesure	001	3 4	Le champ 4 (code SIRET) est à utiliser systématiquement. Le recours au code SANDRE (champ 3) supplée l'absence de code SIRET.
Paramètre mesuré	001	8	
Unité de mesure	001	11	
Valeur	001	9	
Code remarque	001	10	
Finalité de la donnée	001	12	



4. LES TRAMES DE DONNÉES

La trame 001 a la structure suivante. De nature privée, tous ses champs sont utilisés dans le cadre de ce scénario.

L'aspect de la trame 001 dans les fichiers d'échange

Rg	Description	F.	Lg.	Valeur
1	Entête	C	3	Valeur : «001»
2	Numéro du point de mesure	C	10	
3	Code SANDRE de l'exploitant du point de mesure	C	17	
4	Code SIRET de l'exploitant du point de mesure	C	14	A utiliser en priorité
5	Type d'ouvrage de localisation du point de mesure	C	2	Valeurs : «2» : Système de collecte «3» : Ouvrage de dépollution
6	Code de l'ouvrage de localisation du point de mesure	C	12	
7	Date de la mesure	D	-	
8	Code du paramètre	C	5	
9	Résultat de la mesure	N	-	
10	Code remarque	C	2	
11	Unité de la mesure	C	100	
12	Finalité de la donnée	C	1	Valeurs : «0» : Finalité inconnue «1» : Autosurveillance réglementaire «2» : Bilan 24 heures «3» : Visite avec analyses «4» : Exploitation «5» : Visite de réception de l'autosurveillance «6» : Visite courante de l'autosurveillance «7» : Visite d'assistance «8» : Contre analyse de l'exploitant

de ce scénario sera :

```
001|3|24420034100018||3|040004218701|1997/03/14|
1302|7,5|1|Unité pH|1|
```

Chaque fichier d'échange comportera autant de trames 001 que de données de résultat ou de consommation de réactifs à transmettre sur les points réglementaires ou logiques.

3.2. DESTINATION DES BOUES OU DES SOUS-PRODUITS

La destination des boues, des refus de dégrillage, des huiles/grasses et des sables, globalisée sur le système de collecte ou de traitement, sera transmise dans les fichiers d'échange par la trame VLC.

Nom de la donnée (cf. volume 1)	Trame	Chp	Commentaires
Lieu de mesure	VLC	2 3	L'identification du lieu de mesure se compose des attributs 2 et 3 de la trame.
Nature de la matière évacuée	VLC	7	
Date de la mesure	VLC	9	
Paramètre mesuré	VLC	8	
Unité de mesure	VLC	12	
Valeur	VLC	11	Quantité de boues ou de sous-produits envoyée vers les destinations décrites dans les champs 4 et 5.
Pourcentage	VLC	18	Pourcentage que représente la quantité indiquée dans le champ 11 vis à vis de la production totale de boue ou de sous-produit durant la même période.
Destination	VLC	4 5	

La trame VLC comporte les principales données descriptives des flux, notamment en entrée et en sortie des systèmes de collecte et d'assainissement. Une partie de ces champs sera seulement utilisée dans le cadre de ce scénario (cf. Volume 1, Destination des boues ou des sous-produits, P. 13).

La trame VLC a la structure suivante. Les champs non utilisés sont précisés dans la dernière colonne.



Coup de soleil/Lyonnaise des Eaux

Rg	Description	F.	Lg	Valeur(s)/Commentaires
1	Entête	C	3	Valeur : «VLC»
2	Type de l'ouvrage amont	C	1	Valeurs : «3» : Système de collecte «4» : Station d'assainissement
3	Code de l'ouvrage amont	C	12	
4	Type de l'ouvrage aval	C	1	Valeur : «3» : Système de collecte «4» : Station d'assainissement «U» : Epandage de boue «C» : Centre de compostage «I» : Usine d'incinération «P» : Dépôt «S» : Décharge «T» : Transit
5	Code de l'ouvrage aval	C	12	Facultatif
6	Date de création de la connexion	D	-	Non utilisé
7	Nature du flux (eau, boue)	C	1	Valeurs : «2» : Boue «3» : Huiles, graisses «4» : Sables «5» : Refus de dégrillage
8	Code du paramètre	C	5	Valeurs : Code(s) SANDRE
9	Date de début de la période de référence	D	-	
10	Date de la fin de la période de référence	D	-	Non utilisé
11	Valeur caractéristique du rejet	C	15	
12	Unité de mesure de la valeur caractéristique	C	100	
13	Grandeur mesurée	C	1	Non utilisé
14	Représentativité statistique de la valeur caractéristique	C	3	Non utilisé
15	Mode d'obtention de la valeur caractéristique	C	2	Non utilisé
16	Période de calcul de la valeur caractéristique	C	15	Non utilisé
17	Etat de la valeur caractéristique	C	1	Valeur : «1» : Bon
18	Proportion théorique d'effluent produit par l'ouvrage amont qui passe par la connexion au moment de l'établissement de la valeur	N	-	Unité de mesure : %
19	Commentaires sur la valeur caractéristique	T	-	Non utilisé
20	Code SANDRE du producteur	C	17	
21	Code SIRET du producteur	C	14	

Le champ 5 «Code de l'ouvrage aval» peut être renseigné par le code «000000000000» (ouvrage inconnu) quand l'ouvrage aval est inconnu ou non codifié.

Les champs 20 et 21 doivent être renseignés en complément des autres données afin d'indiquer par un code SIRET (à utiliser en priorité) ou SANDRE, leur producteur de données.

L'aspect de la trame VLC dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

```
VLC|3|040004218701|C|000000000000||3|1099|1998/03/15||1500|Kg|||||1|100||24420034100018||
```

Chaque fichier d'échange comportera autant de trames VLC que de proportions à transmettre pour une destination des boues, des refus de dégrillage, des huiles/grasses ou des sables.

3.3. CONSOMMATION DE RÉACTIFS

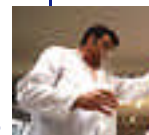
Les données sur les consommations de réactifs seront échangées comme des données de résultat (cf. page 8).

3.4. COMMENTAIRES GLOBAUX DES SATESE SUR LE SYSTEME DE COLLECTE OU DE TRAITEMENT

Les commentaires globaux sur les systèmes de collecte ou de traitement seront transmis à l'aide de la trame OPE (Opération de prélèvement d'effluents). Il s'agira des rapports de visite des SATESE.

Nom de la donnée (cf. volume 1)	Trame	Chp	Commentaires
Référence du système de collecte ou de traitement	OPE	2 3	L'identification complète d'un point de mesure porte sur les champs 2 et 3.
Période sur laquelle s'appliquent les commentaires	OPE	4 5	La période est les commentaires déterminée par ses dates de début et de fin
Commentaires sur le fonctionnement du système	OPE	7	

La trame OPE comporte les principales données descriptives des visites sur les systèmes de collecte ou de traitement. Une partie de ces champs sera seulement utilisée dans le cadre de ce scénario.



4. LES TRAMES DE DONNÉES

La trame OPE a la structure suivante. Les champs non utilisés sont précisés dans la dernière colonne.

Rg	Description	F.	Lg	Commentaires
1	Entête	C	3	Valeur : «OPE»
2	Type d'ouvrage de localisation de l'opération de prélèvement d'effluents	C	2	Valeurs : «2» : Système de collecte «3» : Ouvrage de dépollution
3	Code de l'ouvrage de localisation de l'opération de prélèvement d'effluents	C	12	Longueur impérative : oui
4	Date de début de l'opération de prélèvement d'effluent	D	-	Format : AAAA/MM/JJ
5	Date de fin de l'opération de prélèvement d'effluent	D	-	Format : AAAA/MM/JJ
6	Référence de l'opération de prélèvement d'effluent	C	20	Non utilisé
7	Commentaires sur l'opération de prélèvement d'effluent	T	-	

L'aspect de la trame OPE dans les fichiers d'échange de ce scénario sera :

```
OPE|3|040004218701|1997/01/01|1997/12/31||La station n'a pas connu de dysfonctionnements particuliers au cours de l'année|
```

Chaque fichier d'échange comportera autant de trames OPE que de commentaires sur des systèmes de collecte ou de traitement à transmettre dans le fichier d'échange.



OTV

GROUPE DE TRAVAIL

Que soient remerciées ici les personnes ayant participé au groupe de travail :

Administrations :

Agence de l'Eau Adour-Garonne	M. Serrano
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Mme Jaubert
	M. Pantailon
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	M. Dumoulin
CQEL 76	M. Lefebvre
DDASS 42	M. Berland
DIREN Haute-Normandie	M. Decroix
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	M. Janin
	M. Deneuvy
SANDRE – Office International de l'Eau	M. Blanc
	Mlle Leycure

Collectivités :

Communauté Urbaine de Lyon	M. Colomer
Communauté Urbaine de Strasbourg	M. Bonvalot
Communauté d'Agglomération du grand Roanne	M. Auroux
	M. François
SATESE du Lot	M. Peytavit

Entreprises privées :

Vivendi - Compagnie Générale des Eaux	M. Doublet
	M. Chaumontet
Roanne Assainissement	M. Gerval
	M. Magat
	M. Chatagner
SAUR et CISE	M. Choux
	M. Guilloteau
SDEI	M. Triboulet
Société des Eaux de l'Essonne	M. Miquel

PROGRAMME D'ÉTUDE INTER-AGENCES/DIRECTION DE L'EAU

COLLECTION DES CAHIERS TECHNIQUES INTER-AGENCES

LISTE DES PUBLICATIONS AU 9 NOVEMBRE 1999

- 30 Évaluation des investissements, de leurs financements et de l'endettement des collectivités locales dans le domaine de l'eau (1994)
- 31 Traitements statistiques et graphiques utilisés par les Agences de l'Eau dans le cadre des données physico-chimiques (1994)
- 32 Guide pratique pour le contrôle et l'entretien des captages d'eau souterraine (1994)
- 33 Traitements par procédés rustiques des usines de production d'eau potable (1994)
- 34 Métaux lourds et mousses aquatiques – Standardisation des aspects analytiques 2^e phase : calibration multilaboratoire (1994)
- 35 Étude bibliographique des méthodes biologiques d'évaluation de la qualité des eaux de surface continentales (1994) 3 tomes
- 36 Décontamination des nappes (1994) 3 tomes
- 37 Guide pour le diagnostic des stations d'épuration urbaine (1994)
- 38 Mise à niveau des stations d'épuration (1995)
- 39 Lessives, phosphates et eutrophisation des eaux (1997)
- 40 Approche technico-économique des coûts d'investissement des stations d'épuration (1995)
- 41 Prévention des pollutions accidentelles dans les industries de la chimie, du traitement de surface et les stockages d'hydrocarbures et des produits phytosanitaires (1996)
- 42 Prévention des pollutions accidentelles dans les abattoirs, les équarrissages, les laiteries et les sucreries (1995)
- 43 Prévention des pollutions accidentelles dans les industries du bois et des pâtes à papier (1996)
- 44 Génotoxicité : un choix entre le test pleurodèle (Jaylet) et le test xénope (1995)
- 45 Conception des stations d'épuration urbaines : les 50 recommandations (1996)
- 46 Étude du procédé biostyr : nitrification/dénitrification (1996)
- 47 Référentiel de l'utilisation des bioadditifs dans les milieux aquatiques (1996)
- 48 Impact de la nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (1996)
- 49 Étude bibliographique sur les pollutions accidentelles (1996)
- 50 Guide de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement (1997)
- 51 La gestion intégrée des rivières - guide méthodologique (1997)
- 52 Système d'évaluation de la qualité de l'eau des cours d'eau SEQ – eau Étude de rodage – rapport final (1997)
- 53 Seuils de qualité pour les micropolluants organiques et minéraux dans les eaux superficielles – synthèse (1997)
- 54 Optimisation du volet micropolluants du RNB - guide méthodologique (1997)
- 55 Les bryophytes aquatiques comme outils de surveillance de la contamination des eaux courantes par les micropolluants métalliques (1997)
- 56 Étude méthodologique de l'impact de déversements en temps de pluie. Application à la rivière l'Orne - Synthèse (1997)
- 57 Traitement phytosanitaire et qualité des eaux de drainage (1997)
- 58 Modes d'utilisation des produits phytosanitaires en France (1997)
- 59 Réglementation de l'usage des phytosanitaires en Europe (1997)
- 60 Guide inondabilité (1997)
- 61 Intérêt et contraintes du recyclage agricole des boues (1998)
- 62 Limnologie appliquée au traitement des plans d'eau (1998)
- 63 Efficacité de dispositifs enherbés pour lutter contre la pollution par les phytosanitaires (1998)
- 64 Rapport de présentation du système d'Évaluation de la Qualité de l'Eau dans les cours d'eau (1998)
- 65 Gestion des transports solides et des atterrissements (1999)
- 66 Les techniques végétales appliquées aux plans d'eau marnants (1999)
- 67 Bilan et analyse des expériences positives en matière de mise en place de périmètres de protection des captages (1999)
- 68 Biologie et écologie des espèces végétales aquatiques proliférantes (1999)
- 69 Programme AGREVE (agriculture – environnement – Vittel) (1999)
- 70 Audit comparatif des filières d'élimination des boues d'épuration (1999)
- 71 Effets de l'extraction des granulats sur les milieux aquatiques (1999)
- 72 Les outils d'évaluation de la qualité des cours d'eau - Principes généraux (1999)
- 73 La Politique Agricole Commune et ses conséquences sur les ressources en eau. Bilan et perspectives (1999)
- 74 Étude d'opinion auprès des usagers des services d'eau et d'assainissement (1999)
- 75 Protection des prises d'eau de surface. Quelles stratégies ? (1999)
- 76 Bioessais sur sédiments-méthodologie et applications à la mesure de la toxicité de sédiments naturels (1999), 150 F, RMC
- 77 Système d'évaluation de la qualité biologique des cours d'eau (SEQ-bio) - version 0-synthèse et rapport de présentation (1999), 150 F, RMC

L'arrêté du 22 décembre 1994 fixe les modalités techniques de surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées. Il prévoit la mise en place progressive de programme d'autosurveillance (mesures) des principaux rejets et des sous produits des systèmes d'assainissement.

Un guide méthodologique comprenant deux fascicules a été préparé afin de faciliter et de simplifier cet échange.

Le premier fascicule destiné aux personnes responsables de la mise en œuvre de l'autosurveillance, se veut un guide d'aide à la rédaction de la partie du manuel d'autosurveillance consacrée aux échanges de données.

Le second fascicule, destiné aux informaticiens, décrit le format d'échange informatique. Il contient l'ensemble des spécifications techniques nécessaires à l'élaboration des interfaces d'importation et d'exportation des données d'autosurveillance.

Agence de l'Eau Adour-Garonne

90, rue du Férétra
31078 TOULOUSE CEDEX
Tél : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28

Agence de l'Eau Artois-Picardie

200, rue Marceline - B.P. 818
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon - B.P. 6339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 51 73 73
Fax : 02 38 51 74 74

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Route de Lessy-Rozérieulles
B.P. 30019
57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX
Tél : 03 87 34 47 00
Fax : 03 87 60 49 85

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

2-4, allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07
Tél : 04 72 71 26 00
Fax : 04 72 71 26 01

Agence de l'Eau Seine-Normandie

51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE CEDEX
Tél : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09



Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Direction de l'Eau

20, avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP
Tél : 01 42 19 20 21
Fax : 01 42 19 12 06

